



Bac professionnel « Services de proximité et vie locale »

Note synthétique de présentation, Isabelle Roudil, Délégation à l'action professionnelle, Union sociale pour l'habitat.

Un Bac professionnel « Services de proximité et vie locale » a été créé par l'Education nationale le 30 mai 2005. Ce diplôme a été conçu avec le concours de l'Union sociale pour l'habitat. Il présente plusieurs options qui peuvent ouvrir à des carrières sanitaires et sociales ou à des missions d'orientation et d'accueil pour des usagers.

Ainsi, le titulaire de ce diplôme peut être un intervenant de proximité pouvant s'adresser à différents publics et dont l'intervention se situe dans un environnement local circonscrit :

- par la spécificité des demandes de certains publics,
- par l'espace d'intervention (immeubles, quartiers, communes, espaces publics, espaces de transports, lieux de vie collective...)
- par des activités qui contribuent à la socialisation et favorisent l'intégration des publics concernés.

Il intervient en direct avec les usagers ou les clients en poursuivant les objectifs d' :

- accueil, écoute des besoins des professionnels, dialogue ;
- observation et diagnostic des situations, état de veille sur la demande de services ;
- information, orientation vers d'autres professionnels, vers des structures susceptibles de répondre aux besoins des usagers ;
- accompagnement des personnes pour faciliter leur accès aux services compétents ;
- médiation sociale en prévenant par une attitude de neutralité et de négociation, les conflits, les dégradations.

Ce diplôme s'adresse à 4 secteurs d'activités :

G1 : Gestion des espaces ouverts au public

- Accueil et orientation des usagers
- Valorisation et maintien de la qualité des espaces
- Prévention et sécurisation dans les espaces.

G2 : Gestion du patrimoine locatif

- Attribution de logements
- Location et suivi des familles
- Gestion technico-administrative des logements
- Valorisation et maintien de la qualité de l'habitat et de son environnement.

A1 : Activités de soutien et d'aide à l'intégration

- Accompagnement de publics aux demandes spécifiques, dans des démarches ou pour l'accès à des services administratifs, médico-sociaux, techniques...
- Animation de dispositifs d'information ou de points d'écoute personnalisée
- Organisation et animation d'actions en direction de certains publics.



A2 : Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté

- Organisation et participation à l'animation d'activités éducatives, récréatives ... auprès de divers publics
- Organisation et participation à l'animation d'activités de valorisation du patrimoine local
- Organisation et participation à l'animation d'activités associatives, de lieux ressources, d'espaces de vie collective...

Cette formation inclut une période de stage en entreprises (18 semaines organisées sur 2 ans : 6 semaines la première année réparties de manière égale dans les deux domaines d'activité choisis, 12 semaines la deuxième année réparties de manière égale dans les deux domaines d'activités choisis).

Pour obtenir le diplôme le candidat doit choisir **2 secteurs d'activités**. L'activité G2 est au cœur des métiers des organismes de logement social et les activités G1 et A1 présentent des aspects intéressants pour notre mouvement.

Ce baccalauréat est mis en œuvre au niveau des académies ; ce sont des lycées professionnels ou des GRETA qui proposent ce diplôme et choisissent les options auxquelles ils préparent les candidats. Il peut être passé en formation initiale ou en formation continue. Dans ce dernier cas, l'Union sociale pour l'habitat a demandé à l'Afpols de concevoir un dispositif pour accompagner les salariés dans l'acquisition de ce nouveau diplôme en particulier par la validation des acquis de l'expérience.

Dans chaque académie, pour chaque diplôme, il existe un lien entre l'académie et les milieux professionnels. C'est le rôle du Conseiller de l'Enseignement Technologique (CET). Celui-ci assiste l'inspecteur de l'éducation nationale en charge sur l'académie de la mise en œuvre du diplôme, tant sur l'adéquation formation/emploi que sur la mobilisation des filières professionnelles concernées.

C'est ainsi qu'au sein de chaque académie, la promotion et le déploiement de ce diplôme dépendront de l'activité menée par les services de l'académie elle-même, les lycées professionnels ou les Greta. Ils pourront solliciter les organismes ou leurs représentations régionales à plusieurs étapes :

- lors du choix des secteurs d'activité proposés au sein de leurs établissements,
- pour la formation des professeurs,
- pour les périodes de stages,
- lors de l'insertion des jeunes diplômés en entreprise,
- pour participer au jury
- ...

Ce nouveau diplôme répond au besoin de notre mouvement de proposer une filière de formation adaptée aux emplois. En effet, il représente une réelle opportunité d'évolution entre le CAP de gardien d'immeubles et le BTS Professions immobilières.